Réf. Farde e-Assemblées : 2441491

N° OJ : 224

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Culture.- Asbl "Parc des Expositions de Bruxelles".- Annulation du subside nominatif.- Asbl "PeyMey Diffusion".- Subside : 40.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la liste des transferts reprenant les subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 8/02/2021;

Considérant que l'événement "Stand Up Comedy" n'a pas eu lieu ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Supprimer le subside nominatif de 25.000,00 EUR inscrit à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2021 au profit de l'asbl "Parc des Expositions de Bruxelles" pour l'événement "Stand Up Comedy" étant donné que l'événement n'a pas eu lieu et libérer les crédits.

Article 2 : Octroyer un subside pour un montant de 40.000,00 EUR à l'attention de l'asbl "PeyMey Diffusion" pour les préparatifs de l'édition 2022 du "Brussels International Fantastic Fim Festival" (BIFFF) réparti comme suit :
- 25.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2021;
- 15.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021.

Annexes :